Comment les deux Bâle encouragen coopération entre les trois lieux d

La coopération entre les lieux de formation est appliquée de manière exemplaire dans les deux cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Une année avant son entrée en vigueur, chaque nouvelle formation professionnelle initiale réglementée voit la création d'une commission ad hoc composée des partenaires de la formation professionnelle; celle-ci formule le contenu de la formation correspondante et harmonise de manière optimale la coopération entre les trois lieux de formation.

***Texte de** Heinz Mohler et René Diesch*

Dans le passé, les règlements concernant la formation professionnelle étaient négociés entre les associations professionnelles et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). La nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFPr) élargit et renforce à tous les échelons la collaboration déjà étroite entre les partenaires de la formation professionnelle. La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (Ortra) que sont entre autres les partenaires sociaux, les associations professionnelles et les prestataires de formation professionnelle, sont explicitement responsables en commun de la formation initiale. Depuis l'introduction de la nLFPr en 2004, on a déjà procédé par étape à la révision des contenus de formation de près de 200 professions et adopté de nouveaux modèles.

C'est ainsi que la pensée fondamentale de la collaboration a été appliquée de manière systématique dans chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale et dans les plans de formation afférents. Dans ce contexte, la collaboration et le réseautage entre les trois lieux de formation revêt une importance toute spéciale. Fait nouveau, les entreprises formatrices ne signent plus seulement un contrat avec les personnes en formation qu'elles engagent, mais participent également à la procédure de qualification et attribuent des notes ou des évaluations pour les prestations fournies par les personnes en formation à leur place de travail. Les cours interentreprises ont pris le relais des cours d'introduction et constituent un trait d'union entre la théorie et la pratique professionnelle, un lieu du transfert du savoir. Les plans d'études des écoles professionnelles sont harmonisés avec les autres lieux de formation. Ils tiennent compte, du point de vue du contenu et du calendrier, d'autres plans de formation, fournissant les connaissances théoriques requises pour les prochaines étapes de la formation ou donnent un caractère général aux expériences pratiques.

BÂLE: GROUPE DE PILOTAGE ET GROUPES DE MISE EN ŒUVRE

Les deux demi-cantons de Bâle ont mis sur pied deux groupes de pilotage en vue de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle; ceux-ci se composent de membres des autorités, des écoles professionnelles et des organisations du monde du travail. Le projet bicantonal «Mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle dans les cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville» a été lancé en 2005 pour intégrer dans la réalité quotidienne les ordonnances sur les formations professionnelles initiales révisées et leurs plans de formation. En optant pour ce type d'organisation d'un projet commun, les deux Bâle ne font que poursuivre la longue tradition de collaboration entre les écoles professionnelles, les offices chargés de la formation professionnelle, les services de l'orientation professionnelle, les associations professionnelles et les organisations du monde du travail[1] instaurée en vue de l'obtention de meilleures synergies sur le plan local.

Ce projet prévoit l'instauration d'un groupe bicantonal de mise en œuvre[2] visant l'implantation réussie de chaque nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale et de chaque nouveau plan de formation. Ce groupe représente l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle significatifs œuvrant dans les deux demi-cantons. Il est dirigé par un membre de l'organe de surveillance cantonal de Bâle-Ville ou de Bâle-Campagne et est mis sur pied au moment du lancement de la procédure de consultation relative à la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale, soit en règle générale une année avant son introduction. En d'autres termes, les groupes de mise en œuvre deviennent actifs dès août 2010 en

Dans l'ancien système, les autorités en charge de la formation professionnelle transmettaient pratiquement sans commentaire les nouveaux règlements d'apprentissage aux écoles professionnelles.

nt la
le formation

vue de l'entrée en vigueur d'ordonnances sur les formations professionnelles initiales pour la rentrée scolaire 2011. L'organisation du monde du travail œuvrant sur le plan national prépare les documents prescrits, certaines décisions de principe, ainsi que le lieu de scolarisation[3] ou les compétences de l'Ortra.

Ses objectifs sont les suivants:

- Préparer les structures de mise en œuvre des cours interentreprises et de l'école

[1] La réglementation contractuelle de la formation des aides en santé et accompagnement est un exemple d'une telle collaboration. Le canton de Bâle-Campagne est compétent pour l'école professionnelle centrée sur les professions de la santé (degré secondaire II) tandis que le canton de Bâle-Ville gère le centre de formation en santé (formation tertiaire). Les deux écoles professionnelles se situeront dans le même complexe scolaire sis à Münchenstein (BL).

[2] Le fondement de l'organisation chargée de la mise en œuvre est constitué par le rapport sur la planification daté de septembre 2004; c'est sur lui que reposent le mandat attribué à la direction du projet et le descriptif des fonctions assumées par les membres du groupe de mise en œuvre. Un manuel a en outre été élaboré; il renseigne notamment sur toutes les étapes du processus de la mise en œuvre et des check-lists pour le traitement des plans d'études spécifiques ainsi que pour les enquêtes auprès des personnes en formation et des entreprises. Le manuel peut être consulté à l'adresse www.nbbg.bl.ch à la rubrique „Umsetzung".

[3] Si l'école professionnelle se situe en dehors des deux demi-cantons ou s'il n'est pas possible d'apprendre une profession dans les deux demi-cantons (absence de contrats d'apprentissage), aucun groupe de mise en œuvre n'est constitué. Les entreprises formatrices sont néanmoins informées des activités extracantonales et le contact avec les écoles professionnelles et avec les organisations du monde du travail correspondantes est établi.

[4] Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a procédé à la réforme de près de 200 formations professionnelles initiales triales. Les cantons sont responsables de l'intégration de ces nouvelles formations professionnelles. Les cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville collaborent entre eux.

[5] Groupe Formation et qualité, groupe Qualité spécifique à la profession à l'échelon fédéral.

DQLF = développement de la qualité coiffant tous les lieux de formation

STANDARDS POUR LE GROUPE DQCLF[1]

1. Au minimum une séance DQCLF par année traitant les points suivants de l'ordre du jour:
   - avancement de la mise en œuvre des mesures arrêtées;
   - partage des expériences du moment;
   - évaluation des résultats des vérifications.
2. Partage annuel entre enseignants et formateurs:
   - traitement de thèmes concernant la coopération entre lieux de formation. Tous les partenaires de la formation peuvent proposer des thèmes.
   - sujets prioritaires: partage d'expériences faites lors de la mise en œuvre au quotidien, mise en lumière de problèmes ou d'évolutions positives.
3. Monitorage annuel spécifique aux champs professionnels:
   - monitorage standardisé par profession ou groupe de professions par les coordinateurs du groupe DQCLF. Outre le partage d'expériences, les données constituent la base de l'évaluation de la qualité dans la formation.
   - données à recueillir: évolution des places d'apprentissage, taux de personnes en formation suivant un enseignement d'appui, nombre d'interruptions d'apprentissage par année, taux d'échecs aux procédures de qualification, moyenne des notes obtenues lors des procédures de qualification (connaissances professionnelles, culture générale, examen pratique, notes d'expérience). Toutes les données sont recueillies dans le respect des principes genre.
4. Questionnaire trisannuel des entreprises formatrices et les personnes en formation:
   - vérification de l'atteinte des objectifs individuels du groupe DQCLF.
   - enquête auprès des personnes en formation et des entreprises au moyen d'un questionnaire standard;
   - dépouillement des enquêtes.
5. Établissement du rapport DQCLF:
   - remise d'un rapport standardisé à toutes les instances concernées.
   - contenu du rapport: données de monitorage avec interprétation, objectifs actuels d'optimisation, problèmes potentiels.
   - résumé de l'évaluation élaboré tous les trois ans.

[1] *DQCLF = développement de la qualité coiffant tous les lieux de formation*

professionnelle. Planifier les programmes d'introduction pour les enseignants et les formateurs.

- Formuler les contenus de la formation et harmoniser de manière optimale les trois lieux de formation.
- Informer les entreprises formatrices des nouveautés à venir afin qu'elles comprennent ce qui va changer.
- Préparer les entreprises formatrices à leurs nouvelles tâches par une offre de formation et adapter leur planification interne en matière de formation. En outre, la procédure de qualification est coordonnée avec les directions d'examens.

La phase de mise en œuvre prend fin lorsque la première filière de formation selon la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale est proposée aux apprentis. À la phase de mise en œuvre succède la phase d'observation qui dure jusqu'à la fin de la première volée de formation. Durant ce laps de temps, la première mise en œuvre fait l'objet d'une surveillance et des mesures de correction sont prises le cas échéant. Le travail requis lors de la mise en œuvre ne doit pas être sous-estimé, même si la charge de travail est difficile à apprécier précisément. Par principe, la phase de mise en œuvre nécessite quatre séances d'une demi-journée et une série de séances d'information destinées aux responsables de la formation dans les écoles professionnelles et les entreprises. Durant la phase de préparation (phase de mise en œuvre), les écoles professionnelles et les enseignants délégués obtiennent une réduction annuelle d'une heure d'enseignement, ce qui leur permet d'aligner les anciens plans d'études spécifiques sur les nouveaux plans de formation.

Dans l'ancien système, les autorités en charge de la formation professionnelle transmettaient pratiquement sans commentaire les nouveaux règlements d'apprentissage aux écoles professionnelles, aux centres chargés des cours d'introduction et aux entreprises formatrices. Depuis la réforme des professions commerciales et l'intégration des professions de la santé dans le domaine de compétence de la loi fédérale sur la formation professionnelle, nous savons toutefois qu'il est essentiel que les enseignants et les formateurs des trois lieux de formation soient impliqués dans la mise en œuvre et informés, afin qu'ils puissent s'identifier aux réformes et communiquer en adoptant une attitude positive. Il est essentiel que l'orientation professionnelle soit aussi intégrée dès le début dans les groupes de mise en œuvre, si l'on veut que les informations nécessaires parviennent directement aux personnes requérant des conseils.

La charge de travail liée à un tel système qualité se justifie pleinement à long terme, car les problèmes sont détectés très tôt.

COOPÉRATION ENTRE LES LIEUX DE FORMATION APRÈS LA PHASE DE PROJET

En adoptant cette démarche, il n'est plus nécessaire de réinventer le concept de développement de la qualité, il suffit de le systématiser de manière conséquente. Au travers du projet de mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, il a été possible de recueillir de nombreuses expériences dans ce domaine. Le projet «Mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle dans

Heinz Mohler *est le chef du projet «Mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle à Bâle-Campagne»; heinz.mohler@bl.ch*
René Diesch *est le chef du projet «Mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle à Bâle-Ville»; rene.diesch@bs.ch.*

EXPÉRIENCES VÉCUES JUSQU'ICI

La coopération commune entre les trois lieux de formation est plus durable et plus rapide que les contacts individuels. Les écoles professionnelles sont concernées au premier chef.

Pour l'heure, 55 groupes de mise en œuvre ou de partage d'expériences existent dans les deux Bâle et travaillent sur environ 70 professions. Les formations avec attestation professionnelle fédérale (AFP) et les branches apparentées sont rassemblées dans un même groupe.
En règle générale, les réactions des parties en présence sont positives. En début de processus, on constate presque toujours une attitude réservée chez les partenaires (principalement du côté des organisations du monde du travail) quant au sens et au bénéfice d'une telle démarche. De nombreuses personnes ne sont pas au clair à propos de la charge de travail liée à la mise en œuvre à venir ou ne voient pas quel rôle elles peuvent jouer dans ce processus. Au plus tard après la séance d'information initiale (kick-off), chacun a pris conscience de ses responsabilités et travaille de manière constructive et avec allant.
Les avantages d'une telle démarche commune sautent aux yeux: un engagement commun permet de gagner du temps, d'être plus efficace et de travailler dans la durée plus qu'une simple mise en œuvre gérée par quelques personnes isolées. Il est courant de sous-estimer la charge de travail nécessaire pour mener ce processus à son terme: même si la profession n'a pas changé, chaque nouveau plan de formation a inévitablement des incidences sur la formation. Les écoles professionnelles tout particulièrement sont confrontées au défi de coordonner leur enseignement de manière optimale avec les autres lieux de formation et en fonction des compétences opérationnelles. Pour ce faire, les enseignants des écoles professionnelles doivent pouvoir recourir à des compétences spécifiques rarement utilisées au quotidien. L'idéal serait que ce réseautage existe sur le plan national et que l'échange de savoir-faire puisse se faire entre spécialistes. Il est réjouissant que les organisations du monde du travail élaborent des plans d'études standards en guise de base de départ.
Les écoles professionnelles de deux Bâle sont contraintes de rendre publics leurs plans d'études. De la sorte, la coopération avec les entreprises formatrices s'en trouve optimisée. Au besoin, les entreprises peuvent savoir quel contenu est enseigné où et quand.

les cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville» place au centre des préoccupations la coopération entre les partenaires de la formation dans la formation professionnelle duale et triale, en mettant l'accent sur le mandat commun de formation des trois lieux de formation que sont l'école professionnelle, les cours interentreprises et les entreprises formatrices. Après l'achèvement de la phase de réforme[4], un groupe de travail «Profession et qualité» est institué à l'échelon fédéral (OFFT)[5] en vue de garantir une assurance de la qualité permanente des ordonnances sur les formations professionnelles initiales (orfo) et des plans de formation (plafo). Ce processus doit se poursuivre à l'échelon cantonal. Les groupes DQCLF (développement de la qualité coiffant tous les lieux de formation [traduction libre]) (abréviation et terme allemands: LQE, Lernortübergreifende QualitätsEntwicklung) ont pour tâche d'assurer en permanence le bon déroulement du mandat commun de formation et la qualité d'intégration des ordonnances sur les formations professionnelles initiales et des plans de formation au plan cantonal. Ainsi, le processus permanent de développement de la qualité est encouragé en collaboration avec tous les partenaires locaux de la formation.
La charge de travail lié à un tel système se justifie pleinement à long terme, car les problèmes de conception et de structure sont ainsi détectés plus tôt. La compréhension réciproque entre partenaires de la formation est promue grâce au développement de la qualité coiffant tous les lieux de formation, synonyme de simplification et d'optimisation de la gestion de l'information et du savoir. Il est indispensable que, sur le plan structurel, ce système soit relié correctement aux procédures mises en place afin d'éviter toute nouvelle charge administrative et afin de promouvoir au contraire une culture d'enseignement et d'optimisation empreinte de pragmatisme et susceptible de réduire à moyen terme la charge de travail. De la sorte, les systèmes de qualité propres aux écoles professionnelles, aux centres de cours interentreprises et aux entreprises formatrices n'entrent pas en concurrence; ils constituent le fondement même du système de qualité coiffant tous les lieux de formation et se complètent de manière optimale, une fois l'accent mis sur la gestion des interfaces, du savoir et de l'information entre les lieux de formation. Par ailleurs, cette approche globalisante permet aussi de faire disparaître un goulet d'étranglement dans le système de qualité, tout spécialement au niveau des écoles professionnelles, celles-ci dépensant beaucoup d'énergie pour rester focalisées en permanence et de manière systématique sur les points spécifiques aux groupes de profession.

CETTE APPROCHE EST NOUVELLE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le canton de Bâle-Campagne a créé à cet effet une base légale dans le cadre de l'ordonnance sur la formation professionnelle SGS 681.11. Globalement, depuis 2004, sur le plan bicantonal, déjà 50 projets de mise en œuvre ont été lancés dans le cadre de la réforme de la loi fédérale sur la formation professionnelle. En ce qui concerne le statut des projets, 11 groupes ont été transférés dans le processus permanent d'optimisation DQCLF. Cette approche est nouvelle dans la formation professionnelle et n'a pas encore été appliquée jusqu'ici de manière conséquente. Il s'agit de faire prendre

conscience aux personnes impliquées que la base structurelle fournie par la Confédération ne saurait constituer en soi le fondement des processus sur le plan cantonal. De ce fait, la discussion sur la qualité s'en trouve complexifiée. Jusqu'à présent, il existait des systèmes qualité verticaux développés isolément dans chaque lieu de formation et sans aucune interface claire le reliant aux autres lieux de formation. Désormais, il s'agit de prendre également en compte la dimension horizontale et d'embrasser tous les lieux de formation à la fois. Il s'agit notamment de promouvoir la collaboration entre ceux-ci et de définir clairement les interfaces requises. En matière de système qualité, la prise en considération de la dimension horizontale est inusitée. Notre projet pilote constitue un premier pas timide, mais résolu dans cette direction.

Pour de plus amples renseignements sur les réformes de la formation professionnelle dans ce canton, veuillez consulter le site internet www.nbbg.bl.ch.

LES TROIS PILIERS DE LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES ORDONNANCES

Séance d'information
Les séances d'information gratuites jouent un rôle important pour les entreprises formatrices. Durant une séance d'information, la nouvelle formation est présentée d'abord de manière générale, puis en détail; les nouveautés sont mises en évidence et comparées avec la situation antérieure (pour autant que cela soit possible).

À titre d'exemple, en août 2010, une séance d'information a eu lieu à l'intention des entreprises formatrices potentielles concernées par la nouvelle formation d'aide en santé et accompagnement AFP. Elle a réuni pas moins de 150 personnes et a suscité un grand intérêt chez les participants.

Formation
Les formateurs sont instruits de manière détaillée à la nouvelle formation. La journée de formation doit remplir trois objectifs: familiariser les formateurs avec les instruments de travail requis (filière de formation modèle et documentation de travail) et avec les nouvelles notions contenues dans le plan de formation, mettre en évidence l'importance du réseautage des trois lieux de formation et esquisser une planification de la formation pour chaque entreprise formatrice. Elle permet aux formateurs de poser des questions détaillées et de partager une première fois des expériences.

Réseautage
Pas de mise en œuvre réussie sans réseautage. La mise en réseau de tous les partenaires de la formation à tous les échelons de la formation professionnelle initiale par le biais de l'information et de la formation, de la collaboration, de l'échange et du partage accroît considérablement la qualité de la formation professionnelle initiale. Les enseignants et les formateurs se sentent ainsi plus sûrs d'eux-mêmes dans la transmission des compétences professionnelles de base et se facilitent la tâche les uns les autres en évitant que chacune des institutions ne réinvente la roue dans son coin.